

**Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Cap à l'Est**  
**Vendredi 25 avril 2025 - Château du Hohlandsbourg à Wintzenheim**



**Ordre du jour**

Approbation du Procès-Verbal de l'AGO du 17 avril 2024

Rapport moral du Président

Affaires financières

- Approbation des comptes de l'exercice 2024 et Rapport du réviseur aux comptes
- Quitus et Election des réviseurs aux comptes
- Budget prévisionnel 2025

Affaires statutaires

- Admission et démission de membres
- Présentation des nouveaux membres

Points divers

- Actions et échanges

Clôture de l'AG

**Interventions :**

CARSAT - Jacques BALZER et Gérard FLEURY

GECLER - Coline LEMAIGNAN

HESPUL - Anne-Claire FAURE

# Rapport moral du Président



Michaël GODET

- Tout au long de l'année* Présence dans le groupe de travail sur le raccordement électrique et l'obligation d'achat avec Hespul
- Tout au long de l'année* 4 réunions de Conseil d'administration
- 16 mai* Réunion raccordement électrique Région Grand Est - RTE - ENEDIS
- 6 juin* Réunion Stratégie et Perspectives de l'association à court et moyen terme
- 17 juillet* Stammtisch à Strasbourg
- 11 septembre* Présence de Michael aux Rencontres solaires de l'Ouest à Lorient
- 20 septembre* Intervention pour les EHPADs 55
- 9 octobre* Présence de Cap à l'Est au salon professionnel Vita Solar
- 21 novembre* **Conférence - salon à la CEA de Colmar**
- 26 novembre* Intervention lors du webinaire de l'INRS avec la CAM BTP : les clés d'une installation photovoltaïque performante, conforme et assurable
- 3 décembre* Intervention lors du webinaire sur la prévention des risques lors de la pose et de la maintenance photovoltaïque

- 28 janvier**      **Rencontres solaires de l'Est salle de l'Arsenal à Toul**
- Depuis le mois de février*      Action de plaider avec l'Alliance solaire des territoires en vue de la publication du nouvel arrêté tarifaire S21 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations solaires photovoltaïques implantées sur toiture ou ombrière d'une puissance inférieure ou égale à 500 kW
- 19 mars**      Début de la formation Installateurs à l'AFPA Colmar
- 25 mars**      Signature de la charte de l'Alliance solaire des territoires au salon Be Positive à Lyon
- 8 avril**      Première participation de Cap à l'Est via l'Alliance solaire des territoires à un GT national sur l'AO simplifié
- 14 avril**      Lancement officiel de l'AMI CMA (Compétences et métiers d'avenir) : structurer la formation initiale et continue sur le long terme - réponse menée par l'AFPA Grand Est avec différents partenaires dont Cap à l'Est - Projet « Les Potentiels Solaires »
- 15 avril**      Présentation à l'Amicale des Maires de la CC de la Plaine du Rhin sur l'application de solutions d'autoconsommation pour les collectivités dans le cadre de développement de centrales photovoltaïques

# Conférence - salon à la CEA de Colmar 21 novembre 2024



**120 participants ont assisté à cette rencontre à la Collectivité Européenne d'Alsace à Colmar**

Présentation sur les fondamentaux du photovoltaïque animé par Enercoop Nord-Est

Retours d'expérience

Salon professionnel avec 19 exposants

Moment de convivialité

# Rencontres solaires de l'Est Toul 28 janvier 2025



10 réunions de préparation avec le Pays Terres de Lorraine  
**500 participants** salle de l'Arsenal à Toul pour cette deuxième édition des Rencontres solaires de l'Est  
Table ronde en deux parties et Ateliers - 30 intervenants  
Salon professionnel avec 27 exposants  
Temps conviviaux

25 mars 2025

## L'alliance solaire des territoires signe une charte fondatrice pour un avenir solaire durable



Un an après sa création, l'alliance solaire des territoires franchit une étape majeure avec la signature officielle de sa charte. Tous les représentants engagés dans la transition énergétique locale et nationale se sont rassemblés autour d'une vision partagée pour le développement d'un solaire au service des territoires.

Créée il y a tout juste un an, l'alliance rassemble aujourd'hui un réseau structuré d'acteurs publics et privés engagés dans l'accélération du solaire dans nos territoires.

L'alliance solaire des territoires rassemble aujourd'hui 6 réseaux régionaux, 600 acteurs et plus de 30 000 emplois locaux. À l'occasion de cet anniversaire, la signature de cette charte marque une étape symbolique et stratégique.

### Cinq engagements au service du solaire territorial

Autour de cette vision commune, la charte fixe cinq engagements structurants :

- Un solaire au service des territoires : Déploiement concerté avec les collectivités, citoyens, entreprises et agriculteurs.
- Un modèle économique équilibré : Souveraineté énergétique, autoconsommation et répartition équitable de la valeur.

- Une filière structurée : Renforcement des compétences, de la formation et de la qualité des installations.
- Un cadre réglementaire stable : Des règles claires, adaptées aux réalités locales, portées par les acteurs de terrain.
- Un engagement collectif : Création d'un écosystème national, réunissant sphère publique et secteur privé.

### Une dynamique appelée à grandir

Avec la conjoncture actuelle, l'alliance solaire a porté sa voix, s'est renforcée pour continuer à représenter les territoires. Après cette signature, nous avons à coeur de continuer le travail.

# Budget – Situation au 31/12/2024



Thomas FLIEGANS

## COMPTE DE RESULTATS DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

<b>CHARGES</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>31/12/24</b>
Evènement Colmar	1 825,20	Cotisations reçues	34 200,00
AG Parc Ste Croix	4 021,00	Evènement CHALONS	1 200,00
Frais repas CA (fév/juil/sept/nov)	727,20	Evènement COLMAR	5 700,00
Stammtish Strasbourg	434,20	Evènement SAVERNE	18 750,00
Evènement Saverne 16/01/2024	17 513,84	Subventions	15 000,00
Déplacements président (AMI/Atlansun/Alliance)	1 721,60		
Site internet	228,00		
Communication supports	432,70		
Frais de gestion compte bancaire	75,00		
Assurance RC CMDP	91,70		
Participation frais de personnel CCI	12 000,00		
Rencontres solaires à Toul	1 528,53		
Solde Evènement Châlons (nov 2023)	125,20		
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>40 724,17</b>	<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>74 850,00</b>
Charges financières	-	Produits financiers	689,90
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>-</b>	<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>689,90</b>
		PRODUITS EXCEPTIONNELS	
<b>BENEFICE</b>	<b>34 815,73</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>75 539,90</b>	<b>TOTAL</b>	<b>75 539,90</b>

# Budget – Situation au 31/12/2024



Thomas FLIEGANS

## Bilan au 31/12/2024

ACTIF	BRUT	AMORT. & PROVISIONS	MONTANT 31/12/2024	MONTANT 31/12/2023	PASSIF	MONTANT 31/12/2024	MONTANT 31/12/2023
Immobilisations incorporelles					Apports		
Terrains					Ecarts de réévaluation		
Constructions					Autres réserves		
Autres immobilisations corporelles					Report à nouveau	10 170,85	6 698,64
Immobilisations en concessions					Résultat de l'exercice	34 815,73	3 472,21
Participations et titres immobilisés					Subventions d'investissement		
Créances liées à des participations					Provisions réglementées		
Prêts					<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>44 986,58</b>	<b>10 170,85</b>
Autres immobilisations financières	878,98		878,98				
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>878,98</b>	<b>-</b>	<b>878,98</b>		Droits du concedant		
					<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Stocks de terrains					Provisions pour risques		
Avances et acomptes s/comm.					Provisions pour charges		
Créances clients					<b>TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Autres créances				-			
					Emprunts et dettes étab. de crédit		
Valeurs mobilières de placement	15,00		15,00		Emprunts et dettes finan. divers		
					Dettes fournisseurs		
Disponibilités	44 092,60		44 092,60	10 170,85	Dettes fiscales et sociales		
					Dettes sur immobilisations		
Charges constatées d'avance					Autres dettes		
					Produits constatés d'avance		
Ecarts de conversion actif					Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>44 107,60</b>	<b>-</b>	<b>44 107,60</b>	<b>10 170,85</b>	<b>TOTAL DES DETTES+PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>44 986,58</b>	<b>-</b>	<b>44 986,58</b>	<b>10 170,85</b>	<b>TOTAL</b>	<b>44 986,58</b>	<b>10 170,85</b>

Rapport du réviseur aux comptes : Claude WANTZ

Quitus aux Trésoriers Thomas FLIEGANS, Martin WOLF

Election de 2 réviseurs de compte

# Budget prévisionnel 2025



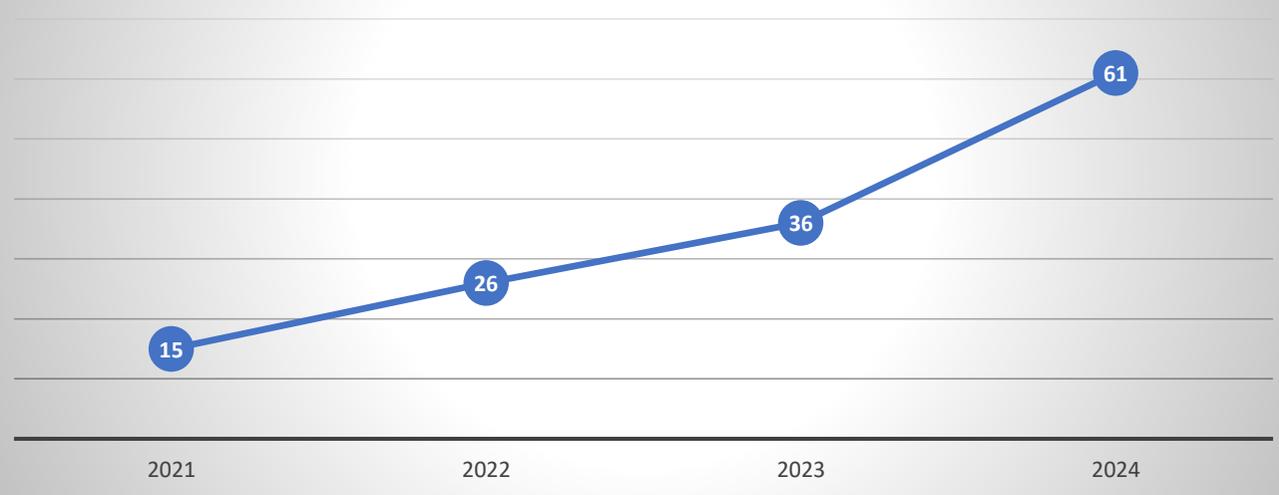
Martin WOLF

## BUDGET PREVISIONNEL 2025

<b>CHARGES</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>31/12/2025</b>
Rencontres Solaires de l'Est 2 - Toul	20 162,62 €		
Rencontres Solaires de l'Est 3 - Mutzig	2 000,00 €	Stands Salon / Conférence Toul	20 250,00 €
AG du 25 avril	4 500,00 €	Cotisations	40 000,00 €
4 Conseils d'Administration	1 500,00 €	Subvention ADEME à recevoir	15 000,00 €
Stammtish membres	2 500,00 €	Intérêts de placement Livre bleu	1 000,00 €
Assurance RC CMDP	100,00 €	Participation AMI CMA	60 000,00 €
Frais de gestion compte bancaire	60,00 €		
Communication/Web/site	5 000,00 €		
Frais de déplacement représentation	3 000,00 €		
Logiciel de gestion	1 600,00 €		
Participation frais de personnel CCI	16 000,00 €		
Partenariat Hespul	3 500,00 €		
Sol'Solidaire et dons divers	4 000,00 €		
Participation AMI CMA	60 000,00 €		
Réserve	12 327,38 €		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>136 250,00 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>136 250,00 €</b>
<b>BENEFICE</b>	<b>0,00 €</b>		

61 membres à jour de leur cotisation 2024  
25 nouveaux membres

Evolution du nombre de membres de Cap à l'Est depuis sa création en mars 2021



ADIWATT	ELECTRICITE VEIT	LYCEE COUFFIGNAL
AGRIWATT (ENRTEC)	ENOGRID	MA SOLUTION ENERGIE 67
AMPER PV	EVALIT	MELVAN
APAL MW	FAUTHELEC	METAL STRUCTURES
CAM BTP	GALLIM ENERGIES - GALOPIN	POLYTECH
CAP CONSEILS	GRETA	POWERSOL
EIE	KRANNICH SOLAR	SILICEO
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	LOR'SOLAIRE	SNEF
		SOLARES BAUEN

## Thomas FLIEGANS

- 75 adhérents validés
- 1 membre d'honneur
- 60 cotisations payées
- 15 cotisations restantes à payer
- 3 stands Toul restants à payer

## Actions en cours et à venir



- Formation Installateurs : la 5<sup>ème</sup> session a débuté le 19 mars
- Démarrage des formations Les Potentiels Solaires à partir de septembre - 4 formations réparties dans le Grand Est
- Signature d'une convention avec Hespul et événements à venir (webinaires ...)
- Partenariat avec SOL SOLIDAIRE
- 1350 abonnés LinkedIn et 3000 visiteurs sur le site internet - 25000 clics (pages les plus consultées : page d'accueil et liste des adhérents) - carte Google Maps bien consultée
- Création d'une page de bourse à l'emploi sur le site de l'association
- Réunion Stratégie et Perspectives de l'association à court et moyen terme
- Stammtisch le jeudi 19 juin à Strasbourg
- Conférence-salon PV fin 2025, date et lieu à définir en Champagne-Ardenne
- Rencontres solaires de l'Est 3<sup>ème</sup> édition le mardi 27 janvier 2026 à Mutzig (67)

## Focus sur la formation: Initiation au métier d'installateur photovoltaïque Session 2025 du 19 mars au 24 juillet

- **Reconduction chaque année depuis 2021 (5<sup>ème</sup> session cette année):**
  - Initiée à la demande de Cap à l'Est
  - Portée par l'AFPA Colmar
  - Co-financée par France Travail et les OPCO
  - Bassin d'emploi alsacien
  
- **Sélection des candidats assurée par France Travail via la méthode de recrutement par simulation (MRS)**
  - Cette année: 8 stagiaires (7 entreprises)
  
- **Formation professionnalisante :**
  - 3 mois en stage à l'AFPA de Colmar et 5 semaines en entreprise (en 2 périodes).
  - Modules: Electricité photovoltaïque. Couverture photovoltaïque. Dimensionnement.
  - Habilitations: Electricité (BR/BP). Travaux en hauteur. Utilisation d'échafaudage.
  
- **Engagement des entreprises à embaucher leurs stagiaires minimum 6 mois.**

## Ensoleillons des vies, réchauffons les cœurs !

### Les paliers de mécénat

Un don à SOL SOLIDAIRE est un moyen concret d'atteindre vos objectifs de Responsabilité Sociétale et Environnementale.



**1 famille aidée**

A partir de **500 €**  
200 € après déduction fiscale



**40 familles aidées**

A partir de **20 000 €**  
8 000 € après déduction fiscale



**80 familles aidées**

A partir de **40 000 €**  
16 000 € après déduction fiscale



**120 familles aidées**

A partir de **60 000 €**  
24 000 € après déduction fiscale



**200 familles aidées**

A partir de **100 000 €**

Votre nom sera cité dans le rapport d'activité

- Votre logo sur le site internet, le rapport d'activité et dans les publications projets.
- 2 invitations au dîner caritatif annuel de l'association.

- En + des avantages du palier Bronze :
- + 3 invitations au dîner caritatif annuel de l'association
  - Choix et parrainage d'un projet avec le suivi de ses actualités

- En + des avantages du palier Argent :
- 1 table de 8 personnes au dîner caritatif annuel de l'association
  - Partenaire officiel du dîner annuel avec visibilité associée à l'événement
  - Conférence sur les ENR pour vos collaborateurs.
  - Participation aux comités de sélection des projets (optionnel)

- En + des avantages du palier Or :
- 2 tables de 8 personnes au dîner caritatif annuel de l'association



**SOL SOLIDAIRE**

contact@solsolidaire.fr - www.solsolidaire.fr



## Chiffre Clé :

Environ **7 millions** de ménages sont en précarité énergétique en France.

**Conjuguer progrès social et environnemental, c'est l'enjeu de l'Association Sol Solidaire !**

**Son projet :** permettre aux bénéficiaires de logements sociaux de réduire leur facture énergétique en contribuant à financer l'installation de panneaux solaires.

## Sol Solidaire a un impact direct et concret :

Montant nécessaire à l'équipement solaire d'un foyer avec deux enfants : **500 euros**

Montant nécessaire pour équiper un HLM de 100 logements : **50 000 euros**

Economie pour une famille bénéficiaire : environ **200 euros par an** pendant 30 ans (soit 6000 euros)

Les dons consentis à SOL SOLIDAIRE ouvrent droit, pour les personnes physiques ou morales privées, au régime fiscal du mécénat, à savoir une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés pour les donateurs qui peut aller jusqu'à 66%. Concrètement, si le mécène verse 500 euros, sa réduction d'impôt est évaluée à 300 euros. Le coût net de son don atteint donc 200 euros\*.

### étape 1

Sol Solidaire contribue au financement de l'installation de panneaux solaires sur le toit d'un HLM



### étape 2

L'énergie solaire ainsi produite est distribuée gratuitement aux habitants des logements sociaux



\* confirmé par rescrit fiscal en date du 31/01/2020

## Les 1<sup>ers</sup> projets soutenus

Pour sa première édition en 2020, l'association a levé **plus de 150 000 euros** auprès de :

- Plusieurs entreprises : AMARENCO, ARaymond, BRED, ENEDIS, Enerflis, GSE Intégration.
- Des collaborateurs de TECSOL qui ont fait un geste sur leurs salaires.
- Des donateurs de la plateforme de crowdfunding HelloAsso.

Ce budget permet de financer l'installation de panneaux solaires sur **5 immeubles ou maisons abritant 500 logements sociaux**. Ces derniers sont situés dans les régions Grand-Est, Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté et à La Réunion.

Les bailleurs sociaux de ces immeubles s'engagent à ce que leurs locataires réalisent en moyenne **20% d'économie sur leurs factures d'électricité**.

## L'association Sol Solidaire

ASSOCIATION loi 1901, SOL SOLIDAIRE mobilise des dons pour diminuer la facture énergétique des bénéficiaires d'un logement social grâce à l'énergie solaire. SOL SOLIDAIRE a pour membres fondateurs l'ADEME, la société d'avocats De Gaulle Fleurance et Associés, le syndicat professionnel Enerplan, le Groupe BPCE, le bureau d'études Tecsol et l'Union Sociale pour l'Habitat.

Soutenir SOL SOLIDAIRE, c'est aussi **contribuer au développement de la filière française des services énergétiques intelligents**.

SOL SOLIDAIRE bénéficie du soutien du Contrat Stratégique de Filière « Industrie des Nouveaux services énergétiques » et accompagne la mutation des systèmes solaires vers toujours plus d'efficacité énergétique et d'intégration visuelle.



## L'association est lauréat régional « Stop à l'exclusion énergétique ».

Le cahier des charges de l'appel à projets SOL SOLIDAIRE ouvert deux fois par an aux acteurs du logement social impose aux candidats de répondre à des exigences sociales et de protection de l'environnement.

Le régime de l'**autoconsommation collective**, défini à l'article L.315-2 du Code de l'énergie, autorise un ou plusieurs producteurs d'électricité à fournir des kWh, à titre gratuit ou onéreux, à un ou plusieurs consommateurs. Ainsi, tout le monde n'a pas à être producteur pour avoir sa part de soleil et participer à la transition énergétique. Depuis la loi Énergie et Climat du 8 novembre 2019, le régime a été simplifié pour les bailleurs sociaux.





# CMA Les Potentiels Solaires

Réunion de Consortium

Lundi 14 avril 2025

# Actions - Les Potentiels Solaires



## E. Les ouvertures de formations

			Année 1 : 2025				Année 2 : 2026				Année 3 : 2027				Année 4				Année 5 : 2029				
		Lieu	Initiale/continu	3	4	5	6	3	4	5	6	3	4	5	6	3	4	5	6	3	4	5	6
Afpa		Colmar	Continue	10				20	10			20	10	10		20	10	10	10	20	10	10	10
		Metz	Continue					10				10				10				10			
		St Dizier	Continue									10				10				10			
		Golbey	Continue	10				10				10				10				10			
Alméa		Marne	Continue	20	10			20	10			20	10			20	10			20	10		
		Ardennes	Continue	10				10				10				10	10			10	10		
GIP FTLV	Strasbourg Europe	Lycée Couffignal ou Marchal	Initiale					10	10			10	10			10	10			10	10		
			Continue					10				10				10				10			
	Lycée Le Corbusier	Initiale										10				10				10			
		Continue																					
	Nord Alsace	Lycée Nessel	Initiale					10				20				20				20			
			Continue					10				10				10				10			
	Lorraine centre	Lycée Loritz	Initiale							24				24			24				24		
			Continue					10				10				10				10			
	Lorraine ouest	Lycée Prouvé	Initiale					15				30				30				30			
		Lycée JA Margueritte	Initiale		24			24				24				24				24			
			Continue					10				10				10				10			
	Lorraine Est	Lycée Nominé	Initiale					10				10				10				10			
		Lycée Labroise	Initiale									10				10				10			
		Lycée Charle Jully	Initiale													10				10			
		Lycée Teyssier Bitche	Continue					10				10				10				10			
	Lorraine nord	Lycée Alfred Mezière	Continue									10				10				10			
		<b>TOTAL</b>		<b>50</b>	<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>70</b>	<b>139</b>	<b>34</b>	<b>0</b>	<b>80</b>	<b>194</b>	<b>44</b>	<b>0</b>	<b>80</b>	<b>214</b>	<b>44</b>	<b>10</b>	<b>80</b>	<b>214</b>	<b>44</b>	<b>10</b>

# Actions - Rencontres solaires de l'Est 3<sup>ème</sup>



## Signature de la convention avec Hespul



### Hespul - Énergies renouvelables & sobriété énergétique

L'association Hespul cumule **trente ans d'expérience** dans le solaire photovoltaïque. Elle est spécialisée dans le développement des **énergies renouvelables** et de l'efficacité énergétique.

Son objectif est de contribuer à la **transition énergétique** pour l'avènement d'une **société sobre, efficace, respectueuse des équilibres écologiques** et soucieuse d'**équité et de bien-être**.



A votre écoute

Photo de groupe

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire